



# Mairie de Larnaud



## Procès-Verbal du Conseil municipal de Larnaud Séance 7 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal :** mercredi 1er octobre 2025

**Présent(e)s :** BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, VERNET Corinne.

**Absent :** LAUBEPIN Ivan.

**Excusés :** GORSE Cyril, NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia.

**Secrétaire de séance :** MARTY Paule.

**Nombre de conseillers :** Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 – Quorum : 8

Présents : 10 - Votants : 10

### ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 2 septembre 2025

**Unanimité**

### Affaires Générales

#### 1) Délégation de service public micro-crèche :

- Délibération sur le principe du recours à une concession de service public

Le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le principe du recours à la délégation, après avis du CST, pour l'exploitation de la micro-crèche ;

Un rapport a été envoyé au CST exposant notamment les motifs qui conduisent à proposer le principe d'une concession de service public plutôt qu'une régie, le type de contrat proposé et les principales caractéristiques des prestations attendues du futur concessionnaire ;

Ce rapport reçu un avis favorable le 23 septembre 2025 ;

La gestion et l'exploitation d'une micro-crèche nécessitent de disposer de moyens matériels et humains importants présentant un niveau de technicité et d'expertise solide, dont ne dispose pas la commune, La gestion en concession de service public permet de laisser le concessionnaire supporter le risque d'exploitation inhérent à l'exécution du service tout en conservant le contrôle de l'exploitation,

Ainsi, ces considérations conduisent à privilégier, parmi les modes de gestion existants, la concession de service public,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud



- ✓ **APPROUVE** le recours à une procédure de concession de service public pour l'exploitation de la micro-crèche, au regard du rapport de présentation ci-annexé.
- ✓ **APPROUVE** que cette concession fasse l'objet d'une convention d'une durée de 5 ans dont les principales caractéristiques sont celles décrites dans le document également ci-annexé.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de concession de service public.
- ✓ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant désigné par arrêté, à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et notamment, après avis de la commission prévue à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales :
  - **A DRESSER** la liste des candidats admis à présenter une offre,
  - **A NEGOCIER** avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre.

**Pour : Unanimité**

- Délibération fixant les conditions de dépôt des listes

Le Maire expose qu'il est donc nécessaire d'élire une Commission de délégation de service public ; Que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de 3 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commission est composée d'autant de membres suppléants que de membres titulaires ; Que les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec, application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Ainsi, avant de procéder à la constitution de la Commission par élection de ses membres, il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes ;

Le Maire propose de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la Commission de délégation de service public :

- Les listes sont déposées au début de la présente séance du conseil municipal au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission ;
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, pour les postes de titulaires et de suppléants.

**Pour : Unanimité**

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud



### ➤ Délibération pour la constitution de la commission de délégation de service public

Le Conseil municipal constate qu'une liste constituée en vue de l'élection des membres de la Commission prévue par les dispositions susvisées, a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération n° 2025-039 :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Mme BORNOT-FAIVRE Carine	M. ROUSSET Ghislain
Mme MARTY Paule	M. PERRON Gaël
Mme VERNET Corinne	M. NOBLET Patrick

Il est procédé au vote au scrutin public

Après vote, la liste régulièrement déposée et enregistrée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de présents : 10

Nombre de représentés : 0

Nombre de suffrage exprimés : 10

Nombre de voix obtenues pour la liste déposée : 10

**Elus à l'unanimité**

### 2) Vente d'un terrain Pièce Rougemont : Délibération

Le Maire, informe les élus qu'il est saisi d'une demande d'achat de terrain communal, par M. LOERSCH Jean-Luc, domicilié.

La demande concerne la parcelle ZH 128 d'une contenance de 770 m<sup>2</sup> située « Pièce Rougemont » ;

Il propose à l'assemblée :

- ✓ **DE CEDER** à M. LOERSCH Jean-Luc la parcelle ZH 128, au lieu-dit « Pièce Rougemont » d'une contenance de 770 m<sup>2</sup>.
- ✓ **DE FIXER** le prix à 35 € le m<sup>2</sup>, soit 26.950 euros pour la parcelle.
- ✓ **DE PRÉCISER** que les frais de notaire seront intégralement pris en charge par l'acheteur.
- ✓ **DE L'AUTORISER** à signer l'acte de vente à intervenir qui sera établi par le notaire désigné par M. LOERSCH Jean-Luc.

**Pour : Unanimité**

### 3) SICTOM : Présentation du rapport d'activité 2024

Le rapport n'apporte aucune remarque de la part de l'assemblée.

### 4) Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier 7 octobre 2025 il est demandé aux élus de délibérer pour l'admission en non-valeur d'une liste de restes à recouvrer antérieurs au 31/12/2020 qui demeurent impayés malgré les actes de relance amiables et/ou contentieux effectués par ses services ; Il indique que les perspectives de recouvrement étant désormais très minces, il convient d'apurer ces titres afin d'avoir une base des restes à recouvrer plus fiable et de concentrer les actions sur des années plus récentes qui ne sont pas encore prescrites.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud



M. le Maire proposer de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessous :

- N° 44 de l'année 2020 : charges d'un montant de 70 euros
- N° 49 de l'année 2020 : charges d'un montant de 70 euros
- N° 54 de l'année 2020 : charges d'un montant de 70 euros
- N° 76 de l'année 2020 : charges d'un montant de 70 euros
- N° 93 de l'année 2020 : charges d'un montant de 70 euros
- N° 106 de l'année 2020 : charges d'un montant de 70 euros
- N° 93 de l'année 2020 : loyer d'un montant de 491.26 euros
- N° 106 de l'année 2020 : loyer d'un montant de 491.26 euros
- N° 76 de l'année 2020 : loyer d'un montant de 491.26 euros

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1886.32 euros et les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

**Pour : Unanimité**

### Bâtiments

#### 5) Travaux micro-crèche : Point à date

Le gros œuvre avance. Il reste les seuils de porte de fenêtres à terminer.  
L'échafaudage doit être posé cette semaine et les fenêtres semaine prochaine.  
Le chantier devrait être hors d'eau et hors d'air d'ici quinze jours.  
A ce jour nous avons 2 semaines de retard sur le planning initial.

### Urbanisme

#### 6) Point sur les dossiers en cours

Permis de construire	Maison	En cours	Non Communicable
Certificat Urbanisme	Cu Opérationnel	En cours	Non Communicable
Certificat Urbanisme	Cu Opérationnel	En cours	Non Communicable

#### 7) SCOT Pays Lédonien : Recensement des friches

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion au cours de laquelle il a été demandé aux communes de lister les friches qui ne seraient pas identifiées sur le territoire. Plusieurs sites sont listés (5) et des déclarations seront envoyées au service concerné pour les faire valider.

#### 8) ZAN : Zéro Artificialisation Nette : présentation rapport Triennal : Délibération

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport triennal de consommation des espaces.  
Il rappelle qu'il est obligatoire d'établir ce rapport tous les 3 ans dans le cadre du ZAN afin de veiller à sa consommation d'espaces.

**Pour : Unanimité**

### Voirie

#### 9) Aménagement test Rue de la Gare

Mis en place semaine passée, il ne semble pas d'une grande efficacité pour la réduction de la vitesse. La norme utilisée pour le passage est de 3.5 mètres. Il faudrait peut-être voir pour la réduire.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud



### 10) Retour sur la commission voirie de la Communauté de Communes

Il a été demandé à ce que la « Rue de la Discorde » soit refaite l'an prochain. M. le Maire demande à veiller à ce qu'elle ne soit pas élargie par la pose d'enrobé sur les accotements. La commune devra de son côté prendre en charge la pose des bordures dans le virage. Le chemin des Tartres sera également refait, ainsi que la Rue du Champ Minet avant son passage en voie verte.

### Bois

#### 11) Affouage 2025-2026

Inscriptions ouvertes jusqu'au 19 octobre.  
A ce jour 7 personnes inscrites. Les parcelles exploitées seront la 1, 2 et 12.  
Des ventes de bois seront prévues cette année.

### Lien social

#### 12) Repas des aînés 2025

La date retenue est le 30 novembre 2025. Le menu est choisi (restaurant de la Cloche).  
Une accordéoniste a été retenue. L'organisation sera gérée par Paule Marty, Martine Naudin et Corinne Vernet.

#### 13) Goûter de la mort, en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels

Organisé à l'étang des Tartes le 31 octobre. La commune prévoit un goûter pour 20 personnes. Paulet et Corinne représenteront la commune en l'absence de M. le Maire.

#### 14) Retour sur les diverses réunions

Commission des jeunes pour l'organisation d'un après-midi jeux le 23 novembre. Certains sont volontaires pour vendre les brioches également.

#### 15) Questions diverses

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une visite par une personne intéressée par le terrain restant en ZA afin d'y créer une pépinière d'entreprise.

Le magazine 1.2.3 Sortez est en cours d'élaboration. Il faut inscrire les événements jusqu'à fin juillet 2025.

Marché de producteurs « Dimanche 3 mai 2026 ». (Cf APE).

Bus le mercredi midi : il ne faut pas garer de voiture sur le parking de l'atelier. Il faut faire un mail au correspondant de la région pour que l'arrêt se fasse sur le plateau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

*La secrétaire de séance  
Paule MARTY*

*Le Maire,  
David GUYOT*